



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

**60<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 18 novembre 2011, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Al-Nasser ..... (Qatar)

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## Point 32 de l'ordre du jour

### Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies

#### Rapport du Secrétaire général (A/66/353)

**M. Elmegrabi** (Libye) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de son rapport sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies (A/66/353). Elle remercie le Secrétaire général de ses efforts inlassables, et l'ensemble des organes des Nations Unies de leur aide aux démocraties nouvelles ou rétablies, dans le respect de l'état de droit et des valeurs et principes essentiels et universels des Nations Unies.

L'Assemblée générale a proclamé le 15 septembre Journée internationale de la démocratie, en application de ses résolutions 62/7 et 64/12. La Journée a été célébrée pour la première fois en 2008. Ma délégation appuie la recommandation figurant au rapport du Secrétaire général que tous les pays du monde célèbrent cette Journée et qu'ils promeuvent activement sa célébration en encourageant la

participation de leurs citoyens, notamment des jeunes, aux festivités. J'espère que mon pays pourra célébrer cette Journée au cours de l'année prochaine, pour la première fois de concert avec les pays du monde libre et démocratique.

Il est indéniable que la démocratie est un élément essentiel de l'édification de sociétés robustes, saines et justes, et un outil indispensable pour réaliser le développement en faveur de toute l'humanité. Elle joue un rôle central dans l'élimination de la pauvreté et l'épanouissement des êtres humains. La mise au point des politiques dans les sociétés démocratiques suit un processus caractérisé par la diversité et l'inclusion, ce qui permet aux citoyens d'adopter les systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels qui leur conviennent.

Malgré les similarités qui existent entre différents systèmes démocratiques, il n'existe pas de modèle unique de démocratie, et la démocratie n'est pas l'apanage d'un pays ou d'une région; la preuve en est qu'elle frappe aujourd'hui aux portes de la région arabe, dans le cadre de ce qu'on appelle désormais le Printemps arabe.

Puisqu'il s'agit dans notre débat des démocraties nouvelles ou rétablies, je rappelle l'expérience démocratique qu'a connue la Libye avant le coup d'État fomenté par Kadhafi en 1969 contre le pouvoir légitime en place dans le pays.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

11-59964 (F)



Merci de recycler

Après son indépendance, en 1951, puis pendant le règne du Roi Idris Senoussi, la Libye a connu la première expérience démocratique réalisée dans la région, une constitution qui organisait la vie de la population et en protégeait les droits. Les Libyens avaient un Parlement élu, et connaissaient la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Si cette expérience s'était poursuivie, la Libye d'aujourd'hui aurait été l'un des principaux pays libres et démocratiques de la planète.

Cependant, le coup d'État du colonel Kadhafi a mis un terme à cette expérience. Sous sa férule, la Libye est devenue l'une des pires dictatures que le monde ait connues. Le peuple libyen a enduré ce régime autocratique pendant 42 ans. Pendant le règne de Kadhafi, la Libye n'a connu aucune forme de démocratie, jusqu'au jour où le peuple libyen a parlé et décidé de s'affranchir de ce régime. Aujourd'hui, le peuple aspire à commencer une nouvelle vie dans un État de droit et à mettre en place un État démocratique qui croie au pluralisme et au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Pour nous, la démocratie est le choix qui s'impose, et d'ailleurs pas juste un choix, mais une nécessité indispensable. Le peuple libyen espère que la communauté internationale le soutiendra dans la réalisation de ses aspirations légitimes à l'instauration d'un État démocratique. L'Organisation des Nations Unies a assumé le premier rôle dans les efforts déployés par la communauté internationale à l'appui de la transition et de la reconstruction actuellement en cours en Libye, en cherchant à établir un État indépendant, uni et démocratique par le biais de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye nouvellement créée, sous l'égide du Représentant spécial, M. Ian Martin, et grâce à la résolution 2009 (2011) du Conseil de sécurité, qui appelle à épauler et soutenir les efforts faits par la Libye afin de rétablir l'ordre et la sécurité publics et promouvoir l'état de droit, encourager la réconciliation nationale et lancer la rédaction de la constitution et le processus électoral.

Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, s'est rendu en Libye le 2 novembre pour voir de ses propres yeux les efforts entrepris jusqu'ici, et le Président de l'Assemblée générale l'a accompagné.

Nous espérons que l'appui international se poursuivra et qu'il nous permettra de renforcer nos efforts en réponse aux besoins du peuple libyen

pendant la période transitoire et de former le personnel libyen dans tous les domaines nécessaires au renforcement et à la consolidation de la démocratie.

**M. Cabactulan** (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais de prime abord vous remercier, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole sur la question de l'ordre du jour concernant l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport exhaustif sur ce point (A/66/353), qui a une résonance toute particulière pour les Philippines, qui s'enorgueillissent de leur longue tradition démocratique en Asie et sont l'un des membres fondateurs de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

On peut rappeler en effet que ce sont les Philippines qui ont accueilli la première Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, et que c'est au cours de la deuxième Conférence, à Managua, en 1994 – qui s'est inspirée des expériences partagées à Manille – que la Conférence a décidé de demander au Secrétaire général, à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale, d'entreprendre une étude sur les façons dont le système des Nations Unies pouvait appuyer les efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies. Nous sommes heureux de voir qu'aujourd'hui cette initiative est plus vivante, dynamique et actuelle que jamais.

Ces derniers mois, nous avons été les témoins d'une vague d'aspiration populaire à la démocratie dans différentes parties du monde, y compris une partie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Les peuples expriment leur espoir d'une société plus ouverte et plus démocratique, conscients de ce que la démocratie peut faire encore progresser les libertés et droits fondamentaux des individus, comme le droit des citoyens de choisir leurs représentants dans le cadre d'élections régulières, libres et justes, au suffrage universel égal, le droit de jouir d'une égale protection devant la loi, le droit à la liberté d'opinion et d'expression, le droit de réunion et d'association pacifiques, et le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

En ce tournant critique du processus de transition et de consolidation de la démocratie dans les pays de ces régions, il est essentiel que l'ONU se tienne prête à

les faire bénéficier de son savoir-faire afin de garantir la consolidation des processus démocratiques, en particulier dans les régions du monde où la démocratie est encore fragile. À cet égard, nous saluons le large éventail de formes d'assistance que l'ONU continue d'apporter à l'appui des efforts nationaux en faveur de la mise en place et du développement de processus et d'institutions démocratiques transparents, participatifs et responsables. Cette assistance comprend un appui dans les domaines du renforcement de la gouvernance démocratique et de l'état de droit, de la défense et de la protection des droits de l'homme, de la rédaction des constitutions et de l'assistance électorale, ainsi que de la participation des citoyens et l'autonomisation des femmes.

Nous soutenons également la démarche du Secrétaire général en faveur du recours à l'aide précieuse que constituent les enseignements tirés et les échanges de pratiques éprouvées. Ils permettent en effet de renforcer et de compléter les efforts et initiatives des mouvements démocratiques mondiaux, tels que la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté des démocraties, en vue de promouvoir les valeurs démocratiques dans un esprit de coopération internationale.

On a dit que l'avenir d'un Gouvernement démocratique ne saurait être dissocié du contexte mondial dans lequel chaque société est appelée à fonctionner. Un dialogue au niveau mondial s'avère par conséquent essentiel pour tous ceux qui, comme nous, ont opté pour une démocratie véritable et sans exclusive, aux fins de l'action collective en faveur des acquis démocratiques et contre les menaces pesant sur ces progrès. Les démocraties nouvelles ou rétablies peuvent apprendre les unes des autres, ainsi que des démocraties anciennes et établies de longue date. Les démocraties anciennes et bien établies doivent également apprendre des démocraties plus récentes, sachant que la démocratie évolue avec les défis qu'elle doit affronter au fil du temps.

Ma délégation reconnaît la valeur de la démocratie comme partie intégrante des processus politiques de réconciliation et de développement des sociétés nationales, et des processus de paix et de sécurité au sein de la communauté internationale dans le cadre d'un concept de sécurité plus large et plus global. Notre appui de toujours aux initiatives et programmes des groupes de pays ayant des aspirations communes, tels que la Conférence internationale des

démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté des démocraties, est le reflet de notre détermination de promouvoir la démocratie aux quatre coins du monde, tout en continuant de renforcer nos propres pratiques et institutions démocratiques sur notre propre sol.

C'est dans ce contexte que nous offrons notre plein appui au système des Nations Unies aux fins de la promotion de la démocratie, et que nous concourons avec les recommandations du Secrétaire général en vue de l'amélioration de l'impact de la Journée internationale de la démocratie, de l'intensification de l'aide offerte par l'ONU dans le domaine du renforcement des démocraties, ainsi que de l'instauration de synergies et de l'amélioration du degré de complémentarité et de coordination entre la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et la Communauté des démocraties.

Ma délégation est convaincue que notre aspiration commune à réaliser la démocratie nous permettra à tous de donner la préférence à une démocratie véritable et inclusive, de nous attaquer collectivement aux défis inhérents aux idéaux démocratiques pour en faire des occasions de promouvoir et de renforcer l'institution de la démocratie partout dans le monde.

**M. Al-Hajri (Qatar) (*parle en arabe*) :** L'État du Qatar, qui se démocratise depuis plusieurs années maintenant, fait de grands pas, audacieux et rapides, vers une véritable démocratie, grâce au parrainage et à l'instruction de S. E. le cheikh Hamid bin Khalifa Al-Thani, l'émir du Qatar. Son Excellence a à plusieurs reprises affirmé sa détermination à poursuivre le processus démocratique et à en consolider les fondations de manière à construire un état de droit, ancré dans la transparence et la responsabilité, et à renforcer le rôle des institutions législatives et constitutionnelles. Pour preuve, Son Excellence a déclaré, pendant l'ouverture des travaux du Conseil consultatif, qu'au second semestre 2013 l'État du Qatar organiserait les premières élections au Conseil. Pendant la réunion du Conseil consultatif, nous avons annoncé que ces premières élections se tiendraient au second semestre 2013.

Les Conférences internationales des démocraties nouvelles ou rétablies ont joué un rôle majeur dans la promotion de la démocratie. La contribution, interactive et positive, des Gouvernements, parlements et organisations de la société civile à ces conférences constitue une véritable percée qui a permis de faire

prévaloir l'égalité des chances dans un climat de démocratie, d'ouverture et de liberté. En outre, cela permet non seulement d'échanger des informations et des savoir-faire qui enrichissent la théorie autant que la pratique, s'agissant de la réforme démocratique, mais aussi met les organisations de la société civile en mesure de nouer des partenariats et de mettre en place une coopération étroite dans le processus de consolidation de la démocratie au niveau régional.

Comme l'Assemblée le sait, nous avons accueilli à Doha, en 2006, la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. Le but de cette Conférence était de promouvoir la démocratie à l'échelon international, en assurant le suivi et la mise en œuvre des recommandations de ladite Conférence. Depuis 2006, la démocratisation a considérablement progressé dans de nombreuses régions. Plusieurs activités ont été menées pour avancer sur la voie d'objectifs tels que la promotion du mouvement démocratique et la relance du dialogue international sur les concepts et principes de la démocratie et sur les valeurs fondamentales de la démocratie, tout en s'efforçant de développer une culture du partenariat avec les gouvernements, l'Union interparlementaire, les forums internationaux sur la démocratie et l'Organisation des Nations Unies.

L'État du Qatar s'efforce également de mettre en place les infrastructures nécessaires pour créer un organe exécutif permanent chargé d'appliquer le programme du mouvement démocratique. Cela pourrait être un exemple à suivre pour les présidences du mouvement.

Concernant les efforts des Gouvernements visant à promouvoir et à consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, nous devons rendre hommage au rôle que joue l'ONU pour développer les institutions et les pratiques démocratiques. L'Organisation s'acquitte de ce rôle en renforçant les capacités nationales de mise en œuvre des institutions et pratiques démocratiques, en appuyant l'organisation d'élections libres et régulières, auxquelles elle encourage la société civile à participer, et en entreprenant des efforts de médiation dans des contextes politiques délicats, afin d'éviter un conflit. Tout en insistant sur l'importance que revêt l'Organisation à cet égard, le Qatar accorde une attention particulière au Fonds des Nations Unies pour la démocratie, dont l'ambition est d'encourager la démocratie partout dans le monde en apportant une assistance à des projets visant à promouvoir et à

consolider les institutions démocratiques et à faciliter l'avènement de la démocratie.

Malgré les nombreuses réformes démocratiques menées dans plusieurs régions, d'énormes difficultés continuent de prévaloir dans de nombreuses régions du monde. Pour parvenir à une démocratie véritable, la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) a souligné à quel point il était important que les gouvernements et les parlements, tant locaux que nationaux, collaborent avec la société civile pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et faire en sorte que ces difficultés deviennent des possibilités de promouvoir une gouvernance démocratique et efficace, tout en tenant compte de la nécessité d'exécuter des réformes démocratiques mises au point localement, qui respectent les cultures, traditions et spécificités nationales de chaque société, conformément à l'esprit et aux principes des instruments internationaux pertinents.

L'une des plus importantes réalisations de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies présidée par le Qatar s'est traduite par la décision de l'Assemblée générale de proclamer le 15 septembre Journée internationale de la démocratie (résolution 62/7), laquelle a été célébrée pour la première fois en 2008. La Journée internationale de la démocratie donne l'occasion de sensibiliser les citoyens à l'importance de la démocratie et à l'importance de participer à la création de sociétés basées sur l'équité et l'égalité. Cette année, nous avons privilégié des activités portant sur l'histoire des démocraties, au long de leur évolution et illustrée par les victoires que nous avons remportées, notamment les jeunes, en matière de liberté d'expression et d'autodétermination.

Il ne fait aucun doute que la vague de changement qui déferle sur le Moyen-Orient depuis quelques mois a surpris de nombreux États, petits et grands, du fait de l'accélération du changement découlant de divers facteurs. Parmi ces derniers, citons les questions de sécurité et les questions économiques et de développement, y compris le besoin d'alléger la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie et de réduire le chômage des jeunes – les jeunes représentent près de 60 % de la population dans nombre de ces pays – et l'incapacité des gouvernements à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que chacun ait des possibilités de travailler et d'occuper un emploi productif. Tous ces facteurs, y compris le droit à l'éducation et à un système de santé efficace, ont

contribué à déclencher les révolutions actuelles au Moyen-Orient.

C'est dans ce contexte que les jeunes ont exigé leurs droits et un rôle dans l'avènement de changements véritables afin de contribuer au progrès socioéconomique. Les soulèvements récents ont montré qu'il existe des moyens nouveaux et importants de progresser vers le changement souhaité. Pendant ces troubles, les jeunes de nos sociétés ont su exploiter de manière positive Internet et les technologies de l'information modernes. Les événements ont montré que les gouvernements qui veulent agir dans un sens positif avec les jeunes sont les plus capables de garantir le succès et de s'adapter au changement dans leurs sociétés. De ce fait, les gouvernements doivent apprendre à travailler avec les jeunes de nos sociétés et à promouvoir le processus démocratique pour faire avancer le changement.

**M. Valéro Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : En novembre 2009, l'Assemblée générale a confié à la République bolivarienne du Venezuela la présidence du mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies.

Malheureusement, pour des raisons connues dans le monde entier, mon pays n'a pas pu accueillir de conférence internationale. Dans ce contexte, ma délégation a donc entamés les procédures ancrées dans la tradition et la pratique du mouvement afin de transférer la présidence à un État Membre d'un autre groupe régional. Nous tenons à souligner que, pendant notre présidence, nous avons entrepris des activités pour promouvoir dans le monde l'importance du mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies, activités que nous vous présenterons à une date ultérieure. Le processus d'élection du nouveau président du mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies est en cours. Il incombe aux pays d'Europe de l'Est de décider par consensus quel sera le pays qui présidera la prochaine session du mouvement. Lorsque cela aura été fait, la République bolivarienne du Venezuela présentera, de concert avec le pays qui préside le mouvement, un projet de résolution sur l'appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies, au titre du point 32 de l'ordre du jour.

Mon pays tient à souligner que toutes les régions du monde, leurs gouvernements, leurs parlements et leurs organisations civiles et sociales sont représentés

dans le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies. Ce mouvement promeut les valeurs démocratiques dans le cadre de la justice sociale et de la diversité religieuse et culturelle. La démocratie ne doit pas être conçue uniquement comme un système politique, mais plutôt comme une forme d'organisation d'ensemble de la société, comme une forme de vie qui évolue en fonction des caractéristiques uniques, des cultures et des traditions propres à chaque pays et à chaque région du monde. La diversité des démocraties et la pluralité politique et culturelle qui composent le paysage mondial de notre époque sont particulièrement riches. Si les démocraties ont des caractéristiques communes, il n'existe pas de modèle unique ou universel de démocratie.

La République bolivarienne a opté, sous la direction du Président Hugo Chávez Frías, pour un modèle de démocratie participative, qui permet au peuple de décider, dans le cadre d'un processus constituant permanent fondé sur la souveraineté populaire, de la construction de son propre destin. En conséquence, les libertés politiques et civiles de notre peuple grandissent et nous progressons vers un développement social, économique et culturel qui bénéficiera à tous les Vénézuéliens et Vénézuéliennes, et pas seulement à l'élite économique et politique qui par le passé monopolisait le pouvoir dans le pays.

Aucun pays n'a le droit de s'ériger en modèle de démocratie ni de chercher à exporter son modèle politique vers des pays possédant une histoire, une culture et des traditions différentes. Le recours à la force et à la violence pour imposer la démocratie en nie l'essence même et en contredit précisément les valeurs et principes.

Nous souhaitons plein succès dans ses travaux au prochain pays qui présidera le mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies.

**M. Jerandi** (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de donner à mon pays l'occasion de prendre la parole sur cette importante question.

(*l'orateur poursuit en français*)

La Tunisie a accueilli avec grand intérêt le rapport du Secrétaire général intitulé « Appui du système des Nations Unies aux efforts déployés par les gouvernements pour promouvoir et consolider les démocraties nouvelles ou rétablies » (A/66/353) et elle invite tous les États membres à accorder toute leur

attention aux recommandations contenues dans cet important document.

La révolution populaire qu'a connue la Tunisie est certes une révolution contre la dictature, l'injustice et la corruption, mais elle est fondamentalement une aspiration à jeter les bases d'une société fondée sur les valeurs modernes de la démocratie et de la citoyenneté, une société qui puisse préparer à une vie nouvelle où tout un chacun aura la responsabilité d'enraciner dans la vie réelle les valeurs universelles de liberté, de justice et d'égalité afin de préserver la dignité des hommes et de garantir leurs droits contre toute forme de discrimination et d'exclusion.

Cette révolution a constitué une étape historique décisive qui a réorienté la trajectoire de la Tunisie, lui permettant de recouvrer sa place dans le concert des nations et au sein des forces vives attachées aux valeurs communes de l'humanité en faveur de la liberté, de la démocratie, de la tolérance, de l'égalité des chances, du respect des droits de l'homme, dans toutes leurs dimensions et composantes.

La consécration des droits de l'homme, la défense des libertés publiques et la démocratie constituent aujourd'hui les plus importantes priorités pour notre pays. Déterminé à faire de ces valeurs une réalité concrète correspondant aux objectifs de la révolution populaire, le Gouvernement transitoire tunisien a mis en place une approche fondée sur la promotion et la protection des droits de l'homme. Cette approche s'est illustrée plus particulièrement par une amnistie générale en faveur de tous les prisonniers politiques de l'ancien régime, la dissolution de l'appareil de sécurité politique, l'adhésion de la Tunisie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, aux Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Dans le même esprit, il a été procédé à l'ouverture à Tunis de bureaux et représentations de nombreuses agences et organisations internationales actives dans le domaine des droits de l'homme à l'instar du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Ainsi, le Gouvernement tunisien s'est attelé à accélérer la réforme du système judiciaire, en vue de

l'adapter aux nouvelles exigences de lutte contre la corruption, et la poursuite des responsables impliqués dans les meurtres de manifestants et les cas de torture ainsi que ceux impliqués dans la spoliation des biens du peuple tunisien, en mettant en place deux commissions nationales indépendantes chargées d'enquêter sur les affaires de corruption et de malversation et de mener des investigations sur les violations et débordements commis à l'encontre du peuple tunisien durant la révolution, parallèlement à l'application des mécanismes internationaux y afférents, comme la Convention des Nations Unies contre la corruption, signée en 2003, que la Tunisie a adoptée, réadaptant en conséquence ses lois nationales sur la base de ses dispositions.

Je saisis cette occasion pour réitérer l'appel de mon pays à tous les pays concernés afin qu'ils aident au rapatriement des biens tunisiens détournés de façon à ce qu'ils servent aux différents programmes de développement urgents et permettent par là-même d'asseoir la démocratie qui a bien besoin d'une assise économique solide.

La Tunisie est fortement déterminée à réussir le pari d'asseoir une démocratie et un véritable état de droit, fondé sur des institutions. L'épreuve majeure à laquelle a fait face notre pays était l'organisation du scrutin libre et transparent pour l'élection d'une assemblée nationale constituante, le 23 octobre dernier, dont l'organisation a été confiée à une structure indépendante du pouvoir exécutif. Les Tunisiens, qui se sont massivement mobilisés pour les premières élections libres et transparentes de leur histoire, ont pu voter avec enthousiasme et émotion pour élire une assemblée constituante, un exercice que nombre de Tunisiens ont accompli pour la première fois de leur vie. Cette affluence a démontré la soif de démocratie, de justice et de liberté du peuple.

Je tiens, à cet égard, à porter à la connaissance de l'Assemblée le fait que le taux de participation était visiblement massif et a dépassé les 80 % dans de nombreux bureaux de vote. Je saisis également cette occasion pour louer les efforts déployés par toutes les institutions onusiennes qui se sont investies pour soutenir tout le processus démocratique en Tunisie depuis son déclenchement.

Je voudrais également, à cette occasion, réitérer mes vifs remerciements au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui a toujours fait confiance au peuple tunisien et à ses choix et qui a accompagné en

personne le processus démocratique en Tunisie depuis le déclenchement de la révolution le 14 janvier.

De plus, je voudrais encore une fois insister sur la nécessité de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport présenté par le Secrétaire général, notamment, en ce qui concerne l'assistance internationale à fournir dans l'accompagnement des transitions démocratiques et l'attention particulière à accorder aux jeunes en tant que force motrice de changement et porteuse des valeurs de la démocratie et de la liberté.

Enfin, je voudrais réitérer l'attachement de la Tunisie à ses engagements internationaux et régionaux en tant que pays œuvrant en faveur de la paix, de la légalité internationale et de la réalisation des principes et des valeurs de l'ONU et sa détermination à jouer un rôle actif et de premier plan dans les relations internationales, répondant ainsi aux aspirations d'un peuple qui a réalisé une révolution pacifique en vue de relever les défis de la démocratie et recouvrer ses droits, sa liberté et sa dignité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/32 du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union interparlementaire.

**M. Motter** (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : L'année 2011 pourrait être celle du plus grand progrès démocratique d'une génération. Dans le monde arabe, les aspirations des peuples à la liberté et à la démocratie ont amené des changements que l'on n'aurait pu imaginer il y a seulement un an. Les révolutions en Tunisie, en Égypte et en Libye ont balayé l'ordre établi, et ces pays se sont engagés sur la voie difficile et incertaine de la démocratie. Ces transitions sont fragiles. Nul ne saurait dire si l'on aura beaucoup progressé, ni dans quelle direction, d'ici un an. Toutefois, le désir de liberté est puissant. Une fois en marche, il est une force que l'on ne peut facilement arrêter.

L'Union interparlementaire (UIP) pense que les forums internationaux qui permettent de comparer les bonnes pratiques dans les démocraties nouvelles ou rétablies sont d'une grande importance. Chaque démocratie est unique, mais il est probable que les enseignements tirés par un pays au cours du processus de démocratisation présentent un grand intérêt pour les autres pays engagés sur la même voie. Nous continuerons à apporter une dimension parlementaire à la Conférence internationale des démocraties nouvelles

ou rétablies, et nous nous emploierons à établir un rapprochement avec un mécanisme semblable au sein de la Communauté des démocraties. Nous invitons tous les pays à participer activement à ces rassemblements pour contribuer à renforcer la démocratie dans le monde.

Le simple fait d'organiser des élections n'est pas un gage de stabilité politique, et rien ne garantit que les nouvelles démocraties ne redeviendront pas des régimes autoritaires. La plupart des pays du monde disposent de systèmes de gouvernement pluripartites. Pourtant, il reste beaucoup à faire pour renforcer la transparence et l'efficacité des institutions démocratiques. Consolider la démocratie prend du temps et exige un engagement à long terme des pouvoirs publics, faute de quoi les dirigeants politiques pourraient ne pas parvenir à satisfaire les attentes populaires.

Au cours de l'année écoulée, il nous a été rappelé maintes fois que la chute d'un dirigeant autoritaire ne garantit pas automatiquement l'apparition de la démocratie, et qu'il faut donc renforcer les institutions représentatives pour qu'elles nourrissent à leur tour une culture de la démocratie. La consolidation de la démocratie exige donc en outre de prendre des mesures énergiques pour favoriser la continuité du dialogue entre représentants politiques et citoyens. Une démocratie opérante doit permettre à toutes les voix de la société d'être entendues.

Les parlements jouent un rôle essentiel pour établir une relation entre dirigeants politiques et citoyens, en constituant la base d'une démocratie viable. En tant qu'institution politique la plus représentative, le parlement doit faire en sorte que les intérêts divers de la société soient exprimés, rapprochés et traduits en politiques valables, au profit de chacun. L'UIP consacre une grande partie de ses travaux à aider les parlements à devenir toujours plus démocratiques. En d'autres termes, elle contribue à les rendre plus représentatifs, plus transparents, plus accessibles, plus responsables et plus efficaces. En 2010, l'UIP s'est engagée dans des projets de renforcement des capacités en Afghanistan, au Cambodge, en Guinée-Bissau, aux Maldives, en Palestine, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Rwanda, aux Seychelles, en Sierra Leone, au Soudan et au Viet Nam. Ces projets consistent notamment à fournir des services consultatifs en matière d'éthique et d'intégrité, de soutien aux femmes parlementaires et aux réunions de

femmes parlementaires, et d'engagement parlementaire en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement.

Des élections libres et régulières, la transparence et la reddition de comptes sur le financement de la vie politique constituent sans nul doute la base d'une relation de confiance entre représentants politiques et citoyens. À cet effet, les parlements représentés à la 124e Assemblée de l'UIP en avril cette année ont fait preuve d'engagement politique en adoptant une résolution relative à la prévention de la violence électorale, et une autre relative à la transparence et à la responsabilité en matière de financement des partis politiques et des campagnes électorales. Notre prochaine audition parlementaire à l'ONU, dans une semaine, abordera la question de la responsabilité politique dans la perspective de la participation politique de la jeunesse, de la bonne coopération avec la société civile, et de la transparence du budget.

L'UIP s'emploie également à doter les parlements des outils nécessaires pour faire connaître aux électeurs les principes de la démocratie et le rôle des parlementaires pour les faire respecter. Dans tous les pays, les électeurs attendent beaucoup de leurs représentants et a fortiori dans les démocraties nouvelles ou rétablies. Ces attentes peuvent souvent manquer de réalisme. Les membres des circonscriptions demandent aux parlementaires de les aider à accéder aux soins de santé, à la scolarité et aux emplois, et, de plus en plus, à résoudre leurs problèmes personnels. Les attentes des citoyens ne peuvent être satisfaites que si l'occasion est donnée aux parlementaires de se concentrer sur leurs fonctions fondamentales consistant à légiférer et à demander des comptes au gouvernement. Pour traiter cette question, le thème choisi cette année pour la Journée internationale de la démocratie était le suivant : « Qu'est-ce que les citoyens attendent de leur parlement? » Pour mieux comprendre la relation entre parlements et citoyens, l'UIP et le Programme des Nations Unies pour le développement coopèrent dans la publication du premier Rapport parlementaire mondial, qui sera lancé début 2012. Plus de 1 000 parlementaires du monde entier seront interrogés dans le cadre du rapport, qui étudiera la manière dont les parlements s'adaptent pour répondre efficacement aux besoins en mutation des citoyens.

Quelles que soient les différences historiques, culturelles et économiques, l'aspiration à vivre dans des sociétés reposant sur l'état de droit, la justice,

l'égalité, les droits de l'homme et les valeurs démocratiques est universelle. Ce sont ces valeurs qui continueront à orienter les travaux de l'UIP à ce moment charnière du développement de la démocratie dans le monde. L'avenir est radieux, si nous sommes prêts à saisir les occasions qui se présentent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 58/83 du 9 décembre 2003, je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale.

**M. Tommasoli** (Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale) (*parle en anglais*) : L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale réaffirme sa volonté d'œuvrer en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, notamment dans le contexte des processus en faveur des démocraties nouvelles ou rétablies, pour appuyer le renforcement de la démocratie en soulignant les liens qui existent entre la démocratie et les piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies.

À l'occasion de la dernière Journée internationale de la démocratie, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale a insisté sur la nécessité que chacun comprenne que nous vivons résolument au « siècle du citoyen ». Les événements survenus l'année passée dans la région arabe en sont le meilleur exemple. Au cours de ces 10 dernières années, nous avons été témoins d'un transfert sans précédent du pouvoir de l'État au peuple. La mondialisation a conduit à l'effondrement des frontières nationales, et la révolution des communications a érasé les hiérarchies en matière d'information au sein des sociétés.

Désormais, chacun a accès à l'information plus que jamais auparavant et s'en sert pour influencer les processus de prise de décisions au niveau politique. Les individus et les organisations non gouvernementales jouent un rôle de plus en plus important dans l'élaboration des politiques. Étant donné l'accès des populations aux informations qui circulent au niveau transnational, les événements qui surviennent dans un pays peuvent avoir des répercussions rapides dans un autre pays. Les informations concernant la prise de décisions politiques ne sont plus réservées à quelques-uns, mais se propagent instantanément à travers le monde. Ceci renforce la nécessité urgente pour les décideurs de rendre compte de leur action. La politique de l'ombre n'a plus de place, car les citoyens peuvent maintenant

demander facilement des comptes à leurs dirigeants politiques.

Dans de nombreux pays, le développement économique s'est accompagné de l'émergence d'une classe moyenne, qui non seulement exige que ses besoins économiques fondamentaux soient satisfaits, mais veut également avoir un accès égal aux possibilités économiques et participer à la prise de décisions politiques. L'inégalité économique, l'accès aux diverses possibilités et une aspiration irrésistible aux libertés fondamentales et à la dignité humaine sont de grandes forces mobilisatrices dans de nombreux pays, en particulier parmi les jeunes, femmes et hommes qui se sentent exclus ou marginalisés par les élites politiques ou économiques. Ce sont ces problèmes qui ont conduit un vendeur de légumes en Tunisie à protester – déclenchant les événements qui se sont produits dans l'ensemble du monde arabe.

Dans ce contexte, quelles sont les implications pour le citoyen en matière de démocratie au cours de ce siècle? Les récents événements ont confirmé que les citoyens sont au cœur même de la démocratie et que la démocratie est au centre des aspirations des citoyens. Les citoyens sont l'élément moteur des changements démocratiques, et les acteurs internationaux doivent respecter le rôle de chef de file qu'ils jouent dans l'édification de leurs démocraties.

Le transfert du pouvoir au citoyen s'accompagne également de nombreux défis, notamment la nécessité de combler l'écart entre la mobilisation populaire et les institutions politiques traditionnelles. Les partis politiques et les acteurs traditionnels en matière de démocratie ont été affaiblis, tandis que les processus informels d'expression et la mobilisation politique deviennent plus forts. Les jeunes préfèrent se servir des médias sociaux, au lieu de se tourner vers les institutions démocratiques, pour exprimer leurs opinions, donner libre cours à leurs frustrations et se mobiliser.

Cependant, la démocratie ne saurait produire de résultats en l'absence d'institutions. Cela signifie que nous devons explorer de nouvelles approches innovantes pour que la démocratie soit consolidée – et non affaiblie – par ce transfert du pouvoir au citoyen. Pour ce faire, nous devons mettre à profit les expériences des pays du Sud, et pas seulement des démocraties traditionnelles. Les acteurs internationaux qui se situent dans le courant démocratique doivent se rapprocher des nouveaux groupes sociaux et partager

leurs connaissances avec le peuple, et pas seulement avec les élites des sociétés. Plus important que tout, les acteurs internationaux qui se situent dans le courant démocratique doivent respecter le peuple et l'intégrité dont il fait preuve dans leurs propres efforts d'édification de la démocratie. L'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale est prêt, en coopération avec l'ONU, à répondre à ces attentes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 32 de l'ordre du jour.

### Point 118 de l'ordre du jour

#### La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

##### Projet de résolution (A/66/L.5/Rev.1)

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite, qui va présenter le projet de résolution A/66/L.5/Rev.1.

**M. Al Oyaidi** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Le Gouvernement de l'Arabie saoudite voudrait présenter le projet de résolution présenté par l'Arabie saoudite sous la cote A/66/L.5/Rev.1, intitulé « Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ».

Ce projet de résolution est présenté conformément à l'accord signé le 19 septembre 2011 par l'Arabie saoudite, dans lequel le Gouvernement saoudien a exprimé son intérêt à appuyer les efforts internationaux visant à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en application des résolutions 60/288, 62/272, 64/235 et 64/297.

Mon gouvernement est pleinement conscient de la crise financière à laquelle est confrontée la communauté internationale et de l'insuffisance des ressources financières fournies à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et aux programmes y afférents, ainsi que de la nécessité de déployer des efforts supplémentaires pour renforcer les capacités des pays qui ont le plus besoin d'assistance à cet égard. Par conséquent, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et son fonds d'affectation spéciale doté de 10 millions de dollars seraient utilisés pour apporter cet appui – déchargeant

l'ONU de ce fardeau financier pour les trois prochaines années – et permettre à l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme d'exécuter de nombreux projets et activités importants dans ce domaine, conformément aux résolutions pertinentes susmentionnées.

Des consultations intenses sur le projet de résolution dont nous sommes saisis ont été menées entre les États Membres à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, dans un esprit de transparence et de consensus. La première étape en vue de forger ce consensus fut l'adoption par la Sixième Commission du projet de résolution [A/C.6/66/L.25](#), qui a bénéficié d'un appui unanime à la 30<sup>e</sup> séance de la Commission, le 11 novembre.

Beaucoup de réunions importantes consacrées à la question de la lutte contre le terrorisme se sont tenues le mois dernier, pendant le Symposium de haut niveau sur la coopération internationale dans la lutte antiterroriste organisé sous les auspices du Secrétaire général et à l'occasion du dixième anniversaire de la création du Comité contre le terrorisme créé par la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, ainsi que la séance de la Sixième Commission au cours de laquelle nous avons examiné toutes les mesures de lutte contre le terrorisme international. Toutes ces réunions et séances ont confirmé les progrès réalisés en matière de lutte contre le terrorisme au cours de ces dix dernières années, sur le plan des législations nationales et du partage d'expériences. Cependant, la communauté internationale doit encore régler de nombreux problèmes pour se débarrasser du terrorisme.

Je félicite l'ONU, ses États Membres, les organisations régionales et les organisations non gouvernementales des efforts qu'ils déploient pour atteindre ce noble objectif. Aujourd'hui, célébrons la grande réussite de notre groupe de travail conjoint, qui a créé le premier organe de l'ONU spécialisé dans la lutte antiterroriste, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, et qui l'a doté du mandat législatif nécessaire et d'une stratégie adaptée à la lutte contre le terrorisme. Le Centre jouera un rôle important s'agissant d'aider l'ONU à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies par le biais d'un appui au renforcement des capacités des États Membres qui ont besoin d'une aide dans le domaine de la lutte antiterroriste.

Au début de cette session, sous les auspices du Secrétaire général, Ban Ki-moon, l'Assemblée générale a pu constater une progression importante dans le

renforcement des initiatives et des activités de tous les organes internationaux compétents chargés de mettre véritablement en œuvre la résolution 64/235, de 2009, à l'occasion du Colloque de haut niveau qui s'est tenu le 19 septembre. Conformément à l'initiative lancée par le Serviteur des deux saintes mosquées et suite à la déclaration prononcée par le Brésil au Sommet arabo-latino-américain, qui s'est tenu les 11 et 12 mai 2005, au sommet arabe qui a eu lieu en Algérie les 22 et 23 mars 2005, à la Réunion ministérielle entre les États du Conseil de coopération du Golfe et l'Union européenne qui a eu lieu le 5 avril 2005, à la réunion ministérielle des États du Conseil de coopération du Golfe organisée le 13 mars 2005 et à la réunion du Yémen organisée les 22 et 23 juin 2005, nous attendons avec intérêt la conférence internationale sur la lutte antiterroriste que doit accueillir le Royaume dans le courant du premier trimestre de 2012 et qui constituera un premier pas vers l'élimination du terrorisme international et l'avènement d'un monde caractérisé par la coexistence pacifique et l'amitié entre les cultures, les religions et les ethnies, sans exception.

Nous prions l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution par consensus sans le mettre aux voix.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

**M. Falouh** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'informe les membres de l'Assemblée que mon gouvernement a décidé de se retirer de la liste des coauteurs du projet de résolution [A/66/L.5/Rev.1](#) portant sur la création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite, qui va présenter des révisions orales apportées au projet de résolution [A/66/L.5/Rev.1](#).

**M. AlFarhan** (Arabie saoudite) : Conformément à la procédure, nous souhaitons annoncer quelques révisions orales apportées au projet de résolution [A/66/L.5/Rev.1](#).

Au paragraphe 2, la formulation serait ainsi modifiée :

« Se félicite de la décision du Royaume d'Arabie saoudite de financer, pendant trois ans, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le

terrorisme, créé au sein du Bureau de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et qui doit être financé par des contributions volontaires. »

Le deuxième amendement, apporté au paragraphe 5, se lirait comme suit :

« Décide d'examiner l'application de la présente résolution à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, dans le cadre existant de communication et d'évaluation du quatrième examen biennuel de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. »

**Le Président** (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M<sup>me</sup> Cabello de Daboin** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Premièrement, la République bolivarienne du Venezuela réaffirme qu'elle condamne tous les actes de terrorisme, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, quels qu'en soient les auteurs et les cibles et où qu'ils surviennent, y compris les actes de terrorisme dont les États sont directement ou indirectement responsables.

Deuxièmement, nous réaffirmons notre attachement à la lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi mon pays accueille avec satisfaction toute initiative qui vise à atteindre cet objectif. Nous sommes convaincus que la coopération internationale est le seul moyen d'éviter que ce fléau ne se propage. La création du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme semble répondre à ce besoin.

Malheureusement, aujourd'hui, nous nous préoccupons de savoir comment survivra le Centre une fois que la période initiale de trois ans sera écoulée et que les fonds donnés seront épuisés. De même, nous nous préoccupons de savoir comment fonctionnera le Centre, quelles seront ses méthodes de travail, qui seront les membres de son Conseil consultatif et comment ils seront choisis.

Néanmoins, à la lumière de ces préoccupations et compte tenu du fait que la communauté internationale a donné au Centre un caractère unique dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, mon pays, qui a montré sa volonté de coopérer en adoptant par consensus la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ne cherchera pas à affaiblir ce principe, qui s'est imposé

jusqu'à maintenant. Nous nous sommes donc associés au consensus pour montrer notre attachement à la lutte contre le terrorisme, et nous espérons que le principe du consensus sera pris en compte à chaque fois qu'il sera question d'adopter un projet de résolution relatif à la Stratégie mondiale, parce qu'en cas contraire nous mettrions en péril les progrès accomplis dans ce domaine.

De même, nous espérons que les résultats obtenus par le Centre nous seront communiqués dans le prochain rapport, comme le stipule le projet de résolution.

**Le Président** (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution [A/66/L.5/Rev.1](#), intitulé « Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme », tel que révisé oralement.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Zhang Saijin** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis que le projet de résolution [A/66/L.5/Rev.1](#) a été déposé, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Allemagne, Belgique, Bulgarie, Comores, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Iraq, Italie, Madagascar, Monténégro, Ouzbékistan, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Tchad et Turquie.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution [A/66/L.5/Rev.1](#), tel que révisé oralement?

*Le projet de résolution A/66/L.5/Rev.1, tel que révisé oralement, est adopté (résolution 66/10).*

**Le Président** (*parle en arabe*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 118 de l'ordre du jour.

## Point 120 de l'ordre du jour

### Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

#### Projet de résolution (A/66/L.9)

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant de la Libye, qui va présenter le projet de résolution [A/66/L.9](#).

**M. Dabbashi** (Libye) (*parle en arabe*) : Le 1<sup>er</sup> mars, l'Assemblée générale adoptait la résolution 65/265, par laquelle elle suspendait le droit de la Libye de siéger au Conseil des droits de l'homme. Ce fut effectivement une bonne résolution prise pour appuyer le peuple libyen face aux crimes et aux violations des droits de l'homme commis par le régime de Kadhafi, un régime qui exploitait tous les moyens dont il disposait pour tuer et tourmenter le peuple libyen.

Aujourd'hui, le peuple libyen a réussi à se débarrasser du tyran, et il a lancé le processus politique en vue de mettre en place un État démocratique qui respecte les droits de l'homme et les libertés fondamentales. La nouvelle Libye mérite de revenir au Conseil des droits de l'homme afin d'apporter, comme les autres membres du Conseil, sa contribution à la protection et la promotion des valeurs des droits de l'homme telles que convenues par la communauté internationale, et à la défense de ceux qui défendent ces droits et ces libertés.

Je voudrais ici réitérer la volonté du Conseil national de transition et des autorités libyennes de respecter toutes les obligations de la Libye en matière de droits de l'homme. Je veux réaffirmer que les nouvelles autorités libyennes s'attacheront de bonne foi à établir l'état de droit et, dans les meilleures intentions, à respecter les obligations que lui imposent les conventions et les accords auxquels la Libye est partie. Le Gouvernement libyen coopèrera avec d'autres États à la protection des droits de l'homme partout dans le monde conformément aux mécanismes établis au sein du Conseil des droits de l'homme.

Le peuple libyen a beaucoup souffert des violations des droits de l'homme perpétrées pendant 42 ans par le régime de Kadhafi. Il a sacrifié plus de 30 000 martyrs et 50 000 autres personnes ont été mutilées ou blessées dans leur lutte pour rétablir leurs droits et leur dignité et vivre dans la paix et la sécurité après s'être débarrassées du tyran. À l'avenir, ce peuple n'acceptera plus de violations des droits de l'homme; il ne laissera plus un tyran régner sur lui ni lui dicter sa destinée. Les nouvelles autorités libyennes sont bien conscientes du fait qu'il y a eu des violations pendant les affrontements entre les forces révolutionnaires et celles du tyran, et directement après l'arrestation de Kadhafi. On ne l'oubliera pas. Ces violations constituent toutefois des incidents isolés qui font l'objet d'une enquête minutieuse qui cherche à établir la justice et l'état de droit et à veiller à ce que cela ne se reproduise pas.

Les nouvelles autorités libyennes encourageront les activités des organisations de la société civile, en particulier celles qui défendent les droits de l'homme, afin de promouvoir une culture favorable aux droits de l'homme et à leur protection. Elles appuieront également le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et coopèreront avec lui pour l'aider à exécuter son mandat. Je tiens à assurer toutes les personnes ici présentes qu'aucune violation des droits de l'homme ne se produira sur le sol libyen à l'avenir, et si cela arrive, l'auteur ne restera pas impuni. Le projet de résolution [A/66/L.9](#) présenté à l'Assemblée réaffirme les engagements pris par la Libye de respecter les obligations et de remplir les devoirs que lui impose le droit international des droits de l'homme, en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit. Il décide aussi de restituer à la Libye le droit de siéger au Conseil des droits de l'homme dont elle est actuellement membre. J'ai l'honneur, au nom de tous les coauteurs du projet de résolution, de le présenter à l'Assemblée générale. Je demande à l'Assemblée générale de l'adopter sans vote.

**Le Président** (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant examiner le projet de résolution [A/66/L.9](#).

Avant de donner la parole au représentant de l'Uruguay qui souhaite expliquer son vote avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M<sup>me</sup> Silveira** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Le Gouvernement uruguayen prend note du projet de résolution [A/66/L.9](#) et se félicite de ce que la Libye ait réaffirmé son engagement de respecter et protéger les droits de l'homme et de coopérer avec les mécanismes internationaux pertinents, en particulier avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Nous tenons à souligner que le fait que l'Uruguay se joint au consensus sur le projet de résolution ne modifie en rien sa position concernant la reconnaissance des nouvelles autorités libyennes. L'Uruguay continue de suivre de près l'évolution des faits pour pouvoir prendre une décision à ce sujet. L'Uruguay considère qu'il est recommandé que le Conseil des droits de l'homme continue d'examiner la situation en Libye, particulièrement au cours de sa dix-neuvième session, durant laquelle la commission d'enquête présentera son rapport et fera des recommandations. De même, durant la même session,

le Conseil doit adopter les résultats de l'examen périodique universel de la Libye, qui est le moment propice pour ce pays de faire connaître sa réponse aux recommandations du Groupe de travail, qui s'est réuni en novembre 2010.

L'Uruguay espère que la Libye tirera profit de ces occasions pour assumer ses engagements dans le domaine des droits de l'homme et qu'elle coopèrera avec le système universel de promotion et de protection des droits de l'homme. Parallèlement, l'Uruguay espère que la Libye demandera au système des Nations Unies et à la communauté internationale l'assistance technique et l'appui dont elle a besoin pour mettre en œuvre ces recommandations.

**Le Président** (*parle en arabe*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution [A/66/L.9](#), intitulé « Restitution du droit de la Libye de siéger au Conseil des droits de l'homme ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Zhang Saijin** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis la présentation du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document [A/66/L.9](#), les pays suivants se sont également portés coauteurs : Allemagne, Andorre, Arabie Saoudite, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Costa Rica, Croatie, Chypre, Danemark, Djibouti, Égypte, Érythrée, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Grèce, Irlande, Islande, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Oman, Pays-Bas, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Sénégal, Tchad, Thaïlande et Timor-Leste.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de

Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Népal, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Yémen

*Votent contre :*

Bolivie (État plurinational de), Équateur, Nicaragua, Venezuela (République bolivarienne du)

*S'abstiennent :*

Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Botswana, Cuba, Viet Nam

*Par 123 voix contre 4, avec 6 abstentions, le projet de résolution [A/66/L.9](#) est adopté (résolution 66/11).*

[Les délégations du Viet Nam, de la Bulgarie, du Nigéria et des Pays-Bas ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour.]

**Le Président** (*parle en arabe*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. León González** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba s'est abstenue dans le vote sur la résolution 66/11 qui vient d'être adoptée. Ma délégation se sent obligée de dire qu'elle condamne fermement la façon dont a été manipulée cette question au niveau des organes de l'ONU, notamment à la lumière de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité en vertu de laquelle

l'OTAN a violé le droit international. Pendant plus de six mois, l'OTAN a bombardé la Libye de façon ininterrompue, entraînant des pertes de vies humaines et causant des souffrances à un nombre incalculable de victimes, tandis que l'Assemblée générale et le Conseil des droits de l'homme n'ont pas bougé un seul doigt, manquant d'exprimer la moindre note d'inquiétude. Du fait de cette agression, nous avons assisté à une tragédie humaine en Libye, qui met en question les actions des Nations Unies, en particulier pour ce qui est du respect des droits de l'homme. Cuba réaffirme sa conviction que la disposition de la résolution 60/251 qui permet l'exclusion de membres légitimement élus au Conseil des droits de l'homme mène à la manipulation et à l'application de deux poids, deux mesures.

**M<sup>me</sup> Medal** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua souhaite expliquer son vote contre la résolution 66/11 que l'Assemblée générale vient d'adopter.

En tant que principe fondamental, le Nicaragua rejette le langage de la guerre entre les peuples et rejette la guerre comme moyen de résoudre les conflits entre États. Depuis le début, le Nicaragua rejette et condamne l'agression étrangère que subit le peuple libyen, ainsi que la violation du droit de ce peuple à exercer pleinement son autodétermination. Nous avons tous été témoins de la manipulation honteuse de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité et du caractère illégal de la guerre menée par l'OTAN contre la souveraineté d'un État Membre de l'Organisation des Nations Unies, en violation de la Charte de l'Organisation. Les puissances occidentales et l'OTAN ont illégalement et militairement agressé un pays pour y imposer un changement de régime qui soit en accord avec leurs intérêts géopolitiques et économiques.

L'ONU ne saurait ignorer la clameur émanant de l'opinion publique internationale, ni se rendre complice des massacres de civils et des violations des droits fondamentaux du peuple frère libyen, perpétrés au nom de la prétendue responsabilité de protéger. Les pays qui se sont arrogé le droit de s'ériger en juges suprêmes face aux allégations de violations des droits de l'homme commises par des États tiers sont les plus grands violeurs des droits de l'homme de la planète. Ces mêmes pays ferment les yeux sur les violations massives des droits commises sur leur propre territoire, mais affirment que c'est nous qui les passons sous silence.

Le peuple libyen doit être représenté par un Gouvernement ouvert, légitime et représentatif qui respecte pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les citoyens. Le peuple libyen mérite que l'on respecte son droit à la paix et à la détermination souveraine de son avenir, en exerçant son droit à l'autodétermination. Ce n'est que de cette façon que sa voix obtiendra la validité et la crédibilité nécessaires au sein du Conseil des droits de l'homme.

**M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela a voté contre la résolution 66/11 pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que la République bolivarienne du Venezuela a fermement condamné l'exclusion de la Jamahiriya arabe libyenne du Conseil des droits de l'homme. Le Venezuela était contre cette exclusion, car il estimait que cela faisait partie d'une manœuvre de la part de certaines puissances impériales visant à créer les conditions propices à une intervention dans un pays souverain – comme ce fut le cas par la suite – et à imposer un gouvernement par la force et en recourant à l'occupation et à l'intervention militaire.

Nous devons rappeler que les forces de l'OTAN, en violation des mandats énoncés dans les résolutions 1970 (2011) et 1973 (2011) du Conseil de sécurité, ont fourni des conseils militaires ainsi que des armes et un appui politique et militaire aux forces qui s'opposaient au Gouvernement de Mouammar Kadhafi, exacerbant ainsi le conflit armé en cours dans le pays, réduisant à néant des années de développement socioéconomique en Libye, et tuant des milliers de personnes innocentes. C'est au nom de la défense des civils qu'on a tué des milliers de civils par des bombardements incessants.

Il y a quelques minutes à peine, nous parlions des démocraties. Le Venezuela estime que les guerres, les bombes, la mort de civils et l'invasion de pays ne constituent nullement des mécanismes aptes à établir des démocraties, mais plutôt à les nier de la manière la plus absolue.

À cet égard, le Gouvernement vénézuélien ne peut que rejeter l'initiative de restituer à la Libye son siège de membre du Conseil des droits de l'homme, et a donc voté contre. Comme nous l'avons déjà dit, le Conseil national de transition ne représente pas de manière légitime le peuple libyen. Par ailleurs, en Libye, des violations horribles et massives des droits de l'homme ont été commises avec l'aval du Conseil national de transition. La joie avec laquelle on a

célébré l'assassinat macabre du dirigeant libyen, Mouammar Kadhafi, est condamnable. La façon dont les dépouilles du dirigeant libyen, de son fils et d'autres chefs ont été exhibées, en les montrant en spectacle, est condamnable. Cela contredit même les valeurs les plus fondamentales de n'importe quelle religion dans le monde.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme qu'elle ne reconnaît pas, et ne reconnaîtra pas, un Gouvernement imposé par les missiles, les bombes et l'agression aveugle des puissances impérialistes, Gouvernement qui, dans ce cas précis, n'est pas l'expression de la volonté souveraine du peuple libyen.

**M. Errazuriz** (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili se félicite le retour de la Libye au Conseil des droits de l'homme. Il accueille avec satisfaction l'engagement pris par la Libye à respecter ses obligations découlant des normes internationales des droits de l'homme qui commandent de promouvoir et protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, et de coopérer avec les instruments internationaux des droits de l'homme. Nous faisons notamment allusion au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à la commission d'enquête internationale établie par la résolution S-15/1 du Conseil des droits de l'homme. La Libye a franchi une étape historique de sa vie politique. Maintenant, il convient de bâtir des institutions démocratiques répondant aux souhaits souverains de son peuple.

Le Chili espère pouvoir collaborer avec la délégation libyenne à Genève, puisque nos deux pays sont membres du Conseil des droits de l'homme.

**M. Archondo** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La délégation bolivienne a voté contre la résolution 66/11 qui prévoit le rétablissement de la Libye dans son droit de siéger au Conseil des droits de l'homme.

Notre position n'a pas varié d'un iota. Nous considérons, comme d'autres délégations, que la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité a été manipulée et ses objectifs radicalement modifiés. L'intention de cette résolution était de protéger les civils désarmés en Libye, or le résultat en fut un changement de régime dans le pays, ce qui n'entraîne pas dans le mandat de l'ONU, pas plus que cela ne relève des compétences du Conseil de sécurité.

Nous considérons en outre que les circonstances dans lesquelles le droit de la Libye de siéger au Conseil des droits de l'homme a été suspendu n'ont pas changé. En Libye, des violations publiques des droits de l'homme continuent d'être commises sous les yeux mêmes de la communauté internationale. À cet égard, nous estimons que la situation en matière de violations des droits de l'homme en Libye n'a pas évolué et nous exprimons notre préoccupation face au fait que les Nations Unies n'ont pas voulu suivre la situation. On compte toujours des milices armées en Libye; le chaos règne toujours et personne n'exerce d'autorité réelle; aucune transition ou voie claire n'a été tracée pour le pays; des élections n'ont pas été organisées; il n'y a pas de Gouvernement élu; et le Colonel Kadhafi a été assassiné devant les yeux de la communauté internationale, alors qu'il aurait dû faire l'objet d'un procès équitable, en ayant la possibilité de se défendre, comme l'exige l'état de droit.

Tous ces faits, dont la communauté internationale a été témoin ces derniers mois, devraient avoir été pris en compte lorsque vint le moment d'approuver cette résolution. C'est pourquoi la Bolivie l'a rejetée, avec plusieurs autres pays qui avaient eux aussi exprimé des vues analogues.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Barriga** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom des États membres de l'Association européenne de libre-échange que sont l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein afin, brièvement, de faire consigner notre interprétation de la résolution que nous venons d'adopter.

Le paragraphe 8 de la résolution 60/251, qui institue le Conseil des droits de l'homme, stipule que l'Assemblée générale pourra suspendre le droit de siéger au Conseil d'un membre de celui-ci qui aurait commis des violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme.

En mars 2011, la Libye a été le premier membre du Conseil à être exclu de celui-ci au titre dudit paragraphe. Nous avons salué cette décision de l'Assemblée, qui envoyait un message clair sur la situation des droits de l'homme en Libye à l'époque et établissait un précédent important dans l'application

pleine et entière des dispositions régissant la création du Conseil des droits de l'homme.

Le rétablissement que nous venons de décider s'accompagne d'une obligation claire de la part de la Libye, qui devra observer les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits de l'homme, conformément au paragraphe 9 de la résolution 60/251, comme c'est le cas pour tous les autres membres du Conseil.

Nous accueillons donc favorablement l'engagement pris par la Libye de respecter les obligations que lui impose le droit international des droits de l'homme en ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, et de coopérer avec les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme concernés et avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Commission internationale d'enquête et la Cour pénale internationale. C'est dans ce contexte que nous sommes portés co-auteurs de la résolution.

Nous voulons également faire consigner notre interprétation selon laquelle les décisions de l'Assemblée de suspendre ou de rétablir un État entrent dans le cadre des compétences reconnues à l'Assemblée au titre de la résolution 62/51 et s'inscrivent en complément de la compétence qu'a l'Assemblée d'élire les membres du Conseil. Ce rôle ne requiert aucune contribution de la part du Conseil des droits de l'homme lui-même et nous sommes heureux de voir que l'Assemblée a fait aujourd'hui usage responsable de cette compétence.

**M. Heczyński** (Pologne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE). La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

Le 1<sup>er</sup> mars dernier, l'Assemblée générale a pris la décision sans précédent de suspendre la Libye du Conseil des droits de l'homme, sur recommandation du Conseil des droits de l'homme à sa session extraordinaire de février 2011. Entretemps, la communauté internationale a pu saluer la fin d'une époque de despotisme et de répression en Libye. Nous trouvons des encouragements dans les déclarations faites par le Président du Conseil national de transition

libyen sur la nécessité de respecter les normes du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et de produire à cet égard des résultats tangibles.

Nous appuyons les nouvelles autorités libyennes qui ont fait progresser un processus de transition inclusif, fondé sur le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et, en particulier, des droits de la femme et de l'état de droit.

Suite à la décision de l'Assemblée générale de reconnaître le Conseil national de transition libyen comme représentant légitime du pays et de prendre acte des engagements pris par la Libye en matière de droits de l'homme, le Conseil des droits de l'homme a, le 28 septembre, recommandé à l'Assemblée générale de lever la suspension du droit de la Libye de siéger au Conseil des droits de l'homme à sa session en cours. L'Union européenne se félicite que les développements récents aient permis à l'Assemblée de rétablir la Libye dans son droit de siéger à l'organe de l'ONU spécialement créé pour promouvoir et défendre les droits de l'homme.

À cet égard, nous tenons à rappeler le paragraphe 9 de la résolution 60/251 qui institue le Conseil des droits de l'homme, lequel paragraphe souligne que les membres du Conseil des droits de l'homme observeront les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits de l'homme et coopéreront pleinement avec le Conseil. Les États membres de l'UE ont été heureux de voter en faveur de cette résolution. L'UE encourage désormais la Libye à veiller à promouvoir et défendre pleinement les droits de l'homme et à envisager de prendre volontairement des engagements à cet égard, dans l'esprit des paragraphes 8 et 9 de la résolution 60/251 et conformément aux obligations qui découlent du statut de membre du Conseil des droits de l'homme.

**M. DeLaurentis** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous saluons le rétablissement de la Libye au sein du Conseil des droits de l'homme. La Libye de Mouammar Kadhafi était le seul membre du Conseil à avoir jamais été suspendu pour violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, conformément à la résolution 60/251, qui a porté création du Conseil. Nous félicitons le nouveau Gouvernement libyen pour son affirmation vigoureuse, à la dernière session du Conseil des droits de l'homme à Genève, que la Libye « observer[ait] les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des

droits de l'homme » pour tout son peuple, tel que stipulé au paragraphe 9 de la résolution 60/251, qui porte institution du Conseil des droits de l'homme. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler étroitement avec nos collègues libyens pour répondre aux préoccupations cruciales qui existent en Libye et dans le monde en matière de droits de l'homme.

La Libye que nous imaginons à l'avenir aura un nouveau gouvernement qui répond aux aspirations démocratiques du peuple libyen, qui respecte ses droits fondamentaux universels et les obligations et engagements internationaux souscrits par la Libye. Appuyé par le soutien grandissant de la communauté internationale, le Conseil national de transition a rompu radicalement avec l'héritage de Kadhafi par sa volonté sincère de protéger et de respecter les droits et les libertés fondamentales du peuple libyen et de répondre à ses aspirations légitimes de bonne gouvernance fondée sur les principes des droits de l'homme et permettant à ses citoyens de faire savoir comment ils veulent être gouvernés. Nous appuyons cet effort.

Nous demeurons néanmoins préoccupés par les informations faisant état de violations des droits de l'homme et d'exactions en Libye. Le Conseil national de transition a indiqué qu'il s'emploierait à assurer la sécurité et l'obligation de rendre des comptes conformément à l'état de droit et aux obligations et engagements internationaux souscrits par la Libye, qui protègent tous les Libyens, quelle que soit leur nationalité, leur race ou leur appartenance politique. Nous avons prié le Conseil national de transition de demander à la Libye de tenir ses engagements, et le Conseil a coopéré pleinement avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et des organisations non gouvernementales lorsqu'ils se sont rendus dans des centres de détention pour enquêter sur les allégations de détention arbitraire et de mauvais traitements à l'encontre de Libyens et d'Africains d'origine subsaharienne.

Nous félicitons le Conseil national de transition de sa transparence et de sa volonté de travailler avec la communauté internationale et d'avoir demandé à l'ONU de fournir une assistance technique pour l'aider à protéger les droits de l'homme, notamment ceux des personnes appartenant à des groupes vulnérables, et pour appuyer la justice transitionnelle.

L'ONU a des connaissances spécialisées précieuses dans des domaines qui seront d'une importance cruciale dans les jours, semaines et mois prochains, notamment la réforme du secteur de la sécurité, les affaires humanitaires, la réconciliation politique, l'aide en matière de droits de l'homme, le développement constitutionnel, l'élaboration d'une justice transitionnelle et la conduite des élections. Il sera important de veiller à la coordination de l'assistance dans ces domaines et d'autres domaines à l'échelle du système des Nations Unies. À mesure que la situation se stabilise, les États-Unis continueront de travailler étroitement avec nos partenaires internationaux, notamment l'ONU, afin de veiller à ce que le peuple libyen reçoive l'appui dont il a besoin pour édifier son nouveau pays.

**M. Morrill** (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada a voté pour l'importante résolution 66/11.

La fin du régime Kadhafi a permis au peuple libyen de tourner la page après plus de 40 ans de tyrannie et d'autocratie. Un nouveau chapitre s'ouvre ainsi dans l'histoire de la Libye dont le peuple va pouvoir réaliser ses aspirations à la liberté, à la démocratie, au respect des droits de l'homme et à la primauté du droit. La nouvelle Libye doit être une Libye sans exclusive où chacun peut trouver sa place. Le Canada se félicite donc de la ferme volonté du Premier Ministre libyen, M. El-Kheib, d'édifier un État fondé sur les droits de l'homme et la primauté du droit. Nous pensons comme lui que la démocratie et l'égalité sociale ne verront pas le jour en Libye sans la pleine réalisation des droits des femmes.

La première conférence des femmes libyennes à l'ère post-Kadhafi, Une Voix (One Voice), s'est tenue à Tripoli le weekend dernier. Cette conférence a envoyé un message important à tous les Libyens : les femmes libyennes souhaitent participer à tous les aspects de la société, notamment au nouveau Gouvernement. Au moment où s'achève le processus de formation d'un Gouvernement intérimaire et où les Libyens tournent leur attention vers la nouvelle Constitution et des élections démocratiques, le Canada espère que les aspirations de tous les Libyens seront réalisées en respectant les droits de tous les Libyens. Le plaisir que nous donne l'adoption de cette résolution reflète cet espoir.

**M. Ulibarri** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica se félicite de la réadmission de la Libye au Conseil des droits de l'homme. Ce faisant, nous

appelons l'attention sur les engagements pris par la Libye de respecter les obligations découlant du droit international des droits de l'homme, notamment sa volonté déclarée de promouvoir et de protéger les droits de son peuple, la démocratie et l'état de droit, et de coopérer avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme qui sont pertinents dans ce domaine, surtout avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ainsi que l'Organisation internationale pour les migrations, qui a été créée par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution S-15/1. Sa coopération et la coopération de l'ensemble de la communauté internationale avec la Cour pénale internationale sont également fondamentales.

Le Costa Rica tient à souligner que, conformément à la résolution 60/251, les membres du Conseil des droits de l'homme doivent observer les normes les plus strictes en matière de promotion et de défense des droits de l'homme, et coopérer pleinement avec le Conseil des droits de l'homme. Ils sont soumis à la procédure d'examen périodique universel au cours de leur mandat. Nous appelons donc à la mise en œuvre effective de ces engagements et à la mise en place de mécanismes spécifiques qui la rendront

possible. Le Gouvernement libyen doit poursuivre ses efforts pour veiller à ce que les droits de toutes les personnes, y compris les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre ou des violations des droits de l'homme, soient respectés, notamment le droit à un procès équitable et à une procédure régulière.

Nous pensons enfin que la communauté internationale doit appuyer les nouvelles autorités libyennes dans leur tâche visant à assurer le plein exercice des droits de l'homme dans le pays. La communauté internationale a le devoir d'améliorer ses capacités d'intervention afin de réagir de manière appropriée aux tragédies humanitaires. Au moment où elle fut décidée, le Costa Rica était favorable à la suspension du mandat de la Libye au Conseil des droits de l'homme; pour les raisons qui sont maintenant indiquées, nous nous sommes portés coauteurs de la résolution 66/11 sur la réadmission de la Libye et souhaitons la bienvenue à ce pays au Conseil des droits de l'homme.

**Le Président** (*parle en arabe*): L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 120 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 15.*